Chimie ParisTech
11 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05
01 85 78 41 00
www.chimieparistech.psl.

PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITE – Chimie ParisTech

Le présent Plan de Reprise de l'Activité (PRA) sur site à Chimie ParisTech fait suite au déconfinement annoncé par le premier ministre et est centré sur la période courant du 11 mai à la fin août 2020. Il ne concerne que les enjeux de court terme de la reprise d'activité. Ce plan sera complété par les consignes sanitaires indiquées par le gouvernement si besoin et sera actualisé pour répondre aux besoins d'organisation liés à la rentrée universitaire, par la suite.

ÉTAT DES LIEUX

Depuis le confinement imposé par le gouvernement, Chimie ParisTech a mis en œuvre son Plan de Continuité de l'Activité (PCA). Le travail à distance a été généralisé et le télé-enseignement s'est organisé (échanges de documents pédagogiques via la plateforme Moodle, cours et TD assurés en webinaire ou en visioconférences). Seules quelques fonctions, notamment logistiques (courriers, livraisons, maintenances et travaux), ont été maintenues en présentiel. Dans le cadre du PCA, l'accès à l'école a été limité à certains nombre de personnes pour la préservation des installations et des équipements de recherche. En cas d'impossibilité de travail à distance, l'absence des personnes a été autorisée (Autorisation Spéciale d'Absence).

Les recommandations du ministère des Solidarités de la Santé (MSS) ont bien été relayées régulièrement auprès de l'ensemble du personnel et des étudiants de l'école. L'établissement a mis en place une cellule de veille Covid-19 pour apprécier et faire face à l'évolution de la situation. Cette cellule continue de se réunir par visioconférence 3 fois par semaine. Par ailleurs, la référente Vie étudiante a constitué une commission

Chimie ParisTech
11 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05
01 85 78 41 00
www.chimieparistech.psl.

chargée d'étudier les dossiers d'étudiants en difficulté. Composée de 4 personnes, la commission se réunit une fois par semaine pour l'étude des dossiers et l'attribution d'une aide financière au regard des ressources disponibles de l'école grâce notamment aux fonds de la CVEC.

PRINCIPES DE REPRISE

Le gouvernement a annoncé un déconfinement progressif au 11 mai, qui sera mis en place en fonction de l'évolution des indicateurs médicaux dans les régions.
Dans le cadre de la reprise, sous réserve de dispositions réglementaires à venir, le travail à distance doit continuer d'être privilégié dans la mesure ou les activités permettent d'exercer les missions et la gestion de l'établissement.
En complément, le travail à distance, ou le cas échéant, le placement en autorisation spéciale d'absence sera mis en place en cas de contrainte de garde d'enfant, d'insuffisance de transports publics, ou en raison de leur état de santé, sur recommandation du médecin de prévention, ou le cas échéant, du médecin traitant.
Pour les missions ne pouvant faire l'objet de travail à distance, Chimie ParisTech relancera en partie son activité sur site en limitant la présence de ses effectifs à 1/3 maximum, dans le respect des consignes d'hygiène et sécurité.
Ainsi le personnel de recherche pourra en fonction des besoins et des règles de priorités et de la limite d'1/3 des effectifs de l'unité, venir sur site, conformément aux plans définis par les Directeurs d'unités qui prévoient notamment une rotation des effectifs (ces plans sont annexés au présent document).

Tous les agents qui seront amenés à être présents sur site devront respecter strictement les règles instaurées ainsi que les mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre et détaillées ci-dessous (en complément voir annexe « Mesures d'hygiène et de sécurité pour la reprise de l'activité à l'ENSCP »).

Chimie ParisTech
11 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05
01 85 78 41 00
www.chimieparistech.psl.

A partir du 11 mai, l'établissement entrera dans une période d'adaptation et les mesures ci-dessous pourront faire l'objet d'ajustement :

- En fonction de la réalité du terrain, des besoins et des possibilités des agents (disponibilité des transports publics, garde d'enfants non scolarisés, garde d'enfants malades) ;
- En cas d'évolution de la situation globale et/ou de modification réglementaire.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement sera ouvert de 8h à 19h. Au-delà de ces plages horaires, les badges ne permettront plus l'accès. Il est rappelé que le travail la nuit et le week-end est strictement interdit.

Le jour d'arrivée dans l'établissement, il sera important de respecter impérativement les règles d'hygiène, la distanciation et les gestes barrières. Les agents devront passer, chaque jour, uniquement par l'entrée principale à leur arrivée et se présenter à l'accueil pour récupérer leur lot de masques journaliers et informer l'établissement de leur présence. Une distance d'un mètre minimum devra être respectée entre les agents, dès leur arrivée à l'accueil, en respectant les marquages au sol. L'établissement veillera à ce que les arrivées soient échelonnées afin que l'accueil ne soit pas engorgé aux heures de pointes. Les agents sont fortement invités à utiliser le gel hydro alcoolique qui sera présent à l'entrée de l'établissement ou à aller se laver directement les mains en arrivant.
Un portique sera réservé uniquement pour l'entrée des agents et un autre pour la sortie afin d'éviter au maximum que les agents et usagers puissent se croiser. Le badgeage sera systématique et toute personne sans badge ne sera pas autorisée à pénétrer dans l'établissement.

MESURES GÉNÉRALES DANS L'ÉTABLISSEMENT

Chimie ParisTech
11 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05
01 85 78 41 00
www.chimieparistech.psl.

Pour les activités nécessitant d'être exercées en présentiel, les personnels et usagers seront invités à appliquer les gestes barrières : le respect des mesures de distanciation sociale (à savoir 1 mètre minimum entre chaque personne, soit 4m² minimum par personne), lavage de mains fréquents ou frottages hydro-alcooliques, port du masque obligatoire dans les parties communes de l'école ainsi qu'en présence de personne.

Dans les espaces en commun tels que les toilettes, des distributeurs de savon ou de gel hydro alcooliques seront à disposition des personnels. Les sèche-mains seront mis hors service afin de préconiser l'utilisation de papier, plus conforme aux règles d'hygiène permettant de lutter contre la propagation du virus.
Des distributeurs de solution hydro-alcoolique seront également présents à différents endroits dans l'établissement dont à l'accueil. Des poubelles spécifiques pour les déchets de type masques, papier essuie-mains seront disposés dans les sanitaires et à l'accueil.

Le ménage sera fait dans le bâtiment très régulièrement tout au long de la journée. Il est demandé aux agents de veiller également à la propreté des locaux en nettoyant notamment son bureau, les poignées des portes et les espaces utilisés, plusieurs fois par jour. La purge des réseaux d'eau sera réalisée avant l'arrivée des agents.

Pour éviter tout rassemblement, les espaces collectifs (bibliothèques, salles de cours, salles de convivialité) seront fermés. Le déjeuner se fera dans les bureaux ou l'extérieur du bâtiment. Les distributeurs de boissons (fontaines à eau incluses) et de nourriture seront mis hors service, de plus, l'utilisation des machines à café, des réfrigérateurs et des micro-ondes est interdite.
Enfin les réunions se feront en visioconférences au-delà de 2 personnes

Si une personne présente à l'école développe des symptômes du Covid 19, elle devra retourner à son domicile et elle en informera notamment le médecin de prévention.

Chimie ParisTech
11 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05
01 85 78 41 00
www.chimieparistech.psl.

L'école préconise de contacter le médecin de prévention, selon son employeur, Monsieur Prudhomme pour les agents ENSCP, Monsieur Evrard pour les agents CNRS, qui pourra assurer un accompagnement médical ou psychologique aux agents si besoin. La médecine préventive reste également à disposition des usagers en cette période.

DIRECTION ET ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE

Direction

Une permanence de la direction es assurée sur place ou à distance.
Une fiche récapitulative comportant les coordonnées téléphoniques et électroniques personnelles de tous les cadres de l'Ecole : Directeur, Directeur Général des Services, responsable des Service Technique et responsable des Services Généraux ainsi que le gardien de l'établissement et les personnels d'astreinte sera établie et diffusée auprès de tous les responsables.

Services à distance

Les activités des Ressources Humaines (et notamment la fonction paie et la gestion des pensions, les opérations financières (flux financier, gestion du logiciel SIFAC…) et les activités comptables sont maintenues à distance, autant que faire se peut. Il en est de même pour les activités de support informatique :

- Créations et suppressions de compte, y compris sur la téléphonie fixe ou mobile
- Interventions, dépannages à distance, téléphoniques ou par prise en main à distance des postes
- Exploitation courante : sauvegardes, maintenance préventive sur systèmes et réseaux, etc

Chimie ParisTech
11 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05
01 85 78 41 00
www.chimieparistech.psl.

- Les activités liées aux projets en cours ou au maintien en conditions opérationnelles des outils existants se déroulent pour l'essentiel à distance. Une permanence sera assurée par le SSI sur place et/ou à distance pour maintenir le réseau de l'établissement fonctionnel.

Services en présentiel

La majorité des activités des services généraux (accueil, livraison, courrier, surveillance, magasin – sur une plage horaire réduite : ouverture aux usagers du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00, la distribution de gaz et la collecte de déchets exclusivement après une prise de rendez-vous par mail – la réception des livraisons sera possible entre 9h30 à 12h00.) et des, services techniques et du patrimoine (maintenance électricité et eau, suivi des travaux) nécessite la présence sur le site. Les agents de ces services seront équipés de protections (masques, gants) adaptées à leurs activités. Les RH (dont le Pôle Petrel PSL/HESAM), les finances, l'agence comptable pourront nécessiter ponctuellement une présence dans l'établissement pour accéder à certaines pièces non dématérialisées. Il en est de même pour les SI pour la prise en compte de dossiers d'archives papier sur le SIRH par exemple) mais aussi pour :

- Les interventions physiques sur des composants systèmes ou réseaux
- La réception et le paramétrage initial des nouveaux matériels commandés. La remise en mains propres aux agents destinataires sera organisée sur rendez-vous

Travaux

Un certain nombre de travaux engagés avant la mise en place du PCA vont reprendre. C'est notamment le cas de ceux consacrés à l'installation de locaux temporaires. En effet l'école ayant subi un sinistre l'an dernier, un certain nombre de m^2 dédiés aux locaux d'enseignement a disparu. L'installation de ces algecos est nécessaire au bon déroulement de la prochaine rentrée étudiante.

Chimie ParisTech
11 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05
01 85 78 41 00
www.chimieparistech.psl.

ENSEIGNEMENT

La continuité pédagogique continue d'être assurée à distance et les enseignements en présentiel ne pourront reprendre avant la rentrée universitaire 2020. En plus des outils existants de cours en ligne comme Moodle pour le dépôt de cours ou de travaux d'élèves, l'ensemble des cours et TD sont donnés par visioconférence via la plateforme collaborative Teams.
Pour rappel, pendant la période de confinement, les élèves de 1A poursuivent leurs enseignements à distance jusqu'au 7 mai. Une dernière semaine d'examen est prévue à distance à partir de la semaine du 11 mai. Les travaux en groupes se poursuivront jusqu'au 30 mai et les soutenances sont prévues pour la première quinzaine de juin. Les élèves de 2ème année ont vu leur stage annulé ou reporté. Certains ont pu le débuter en télétravail et ceux qui n'ont pas pu démarrer leur stage, ont reçu un travail de recherche bibliographique approfondi et/ou des formations par Mooc. Les élèves de 3ème année, en stage depuis février, poursuivent leur stage, pour la plupart, en télétravail et auront une possibilité de prolongation de stage jusqu'au début du mois de septembre.

La rentrée de septembre est décalée pour les 1A et 3A. La rentrée des 2A aura lieu le 1er septembre.

Dans le cadre des compétences données par l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, Chimie ParisTech prévoit une adaptation des modalités de déroulement du concours Commun Mines-Ponts : les épreuves écrites pour la session 2020 se dérouleront les mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 juillet, et les épreuves orales n'auront pas lieu cette année.

La formation professionnelle pourra être assurée en présentiel si besoin, et dans le respect des consignes sanitaires, dès le 11 mai.

L'établissement se laisse la possibilité d'équiper des salles pour l'enseignement à distance. Cette option permettra de pouvoir dispenser les cours auxquels des élèves étrangers seront inscrits mais ne pourront pas être physiquement présent à la rentrée étudiante (limitation aux échanges intracommunautaires). Ceci nécessitera l'achat et l'installation de matériel spécifique ainsi que la mobilisation d'une personne sur site.

Chimie ParisTech
11 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05
01 85 78 41 00
www.chimieparistech.psl.

RECHERCHE

Général : La présence des doctorants, post doctorants et stagiaires sous prestations industrielles sera priorisée pour le suivi de leurs projets, avec la présence d'au moins un permanent par laboratoire. Il en est de même pour les activités liées à des ressources contractuelles importantes, ou qui utilisent des consommables coûteux qui seraient prochainement périmés.
Les permanents devront s'organiser pour arriver avant les autres personnels et usagers afin d'assurer le respect des règles d'hygiène et de sécurité, dès leur arrivée sur le site.
Seul 30% des effectifs pourront être présents sur site. Le travail est organisé sur une journée.

Planning, règles spécifiques : Les Directeurs d'unités ont établi un plan de reprise spécifique pour leur unité, en annexes au présent document, qui devront être respectés strictement par les agents et ne pourront être modifiés que par le Directeur d'unité, après validation de la Direction. Le plan de chaque unité veillera à la présence d'un permanent par équipe et à la présence d'effectifs qui seront en mesure de venir à l'école.

Organisation du travail : Chaque personnel, usager devra être dans un bureau, seul. En cas de nécessité de travailler à plusieurs, cela ne pourra pas se faire à plus de deux et le port du masque sera obligatoire. Les réunions en présentiel à plus de deux sont interdites et les réunions en visioconférences sont fortement conseillées. Les consignes de travail seront détaillées au sein de chaque équipe. Le port des gants en laboratoire sera fortement recommandé. Il est également indiqué que les agents seront amenés à déjeuner, seuls, dans leurs bureaux.

Plateformes : La présence de personnel aux plateformes sera réduite à une personne à la fois. Dans le respect des conventions passées avec Curie et de l'accessibilité à la RMN, Mme Christine Gaillet pourra être présente 1 jour par semaine sur site.

Entreprises hébergées : Les personnels des entreprises hébergées seront soumis aux mêmes règles organisationnelles et d'hygiène et de sécurité présentes dans ce document, que les personnels de l'école et le personnel hébergés. Ils pourront établir un planning afin de limiter les

Chimie ParisTech
11 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05
01 85 78 41 00
www.chimieparistech.psl.

effectifs sur site à 30% en privilégiant les présences nécessaires et en limitant la présence d'une personne par bureau. La direction des relations avec les entreprises sera l'interlocuteur pour la gestion des activités de recherche au sein de l'incubateur de l'établissement.

Autres activités
Les colloques et séminaires sont annulés et aucun public ne pourra être accueilli dans les locaux, avant au minimum, la rentrée universitaire.

PERSONNELS LOGES

3 personnels sont logés dans l'établissement. Avec leur foyer, les personnels logés correspondent à un effectif de 9 personnes.

EFFECTIF PRÉSENTS DANS L'ÉTABLISSEMENT

Se référer aux annexes Plan de Reprise de l'Activité des unités et des services

Annexes :
- Mesures d'hygiène et de sécurité pour la reprise de l'activité à l'ENSCP